

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**14 MARS 2011
20 HEURES**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 14 mars 2011, à 20 heures, en la salle Marc-Amable-Girard de l'hôtel de ville.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Joël Beauchemin, Lyne Beaulieu, Francis Rinfret, Bruno Desjarlais, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Denis Le Blanc.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le maire Martin Damphousse rend hommage aux sept varennois médaillés & athlètes s'étant démarqués aux Jeux provinciaux d'hiver 2011 d'Olympiques spéciaux.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance l'ajout du point N° 38 : «Retrait du règlement 707-9 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309 ».

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Nature des modifications apportées par le projet de règlement 707-14
- Nature des travaux visés par le règlement d'emprunt 760.

PROCÈS-VERBAL ET COMPTES DU MOIS

2011-067 Approbation procès-verbal, séance générale du 7 février 2011

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le procès-verbal de la séance générale tenue le 7 février 2011 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

Adoptée

2011-068 Approbation des comptes, février 2011

Il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière adjointe pour le mois de février 2011 :

Fonds d'administration : <i>(chèques 15302 à 15711 et paiements électroniques)</i>	2 445 845,82 \$
Fonds des dépenses en immobilisation : <i>(chèques 1528 à 1549)</i>	1 421 091,03 \$

Certificat de la trésorière numéro 2170

Adoptée.

RÈGLEMENTS, DÉROGATIONS, PIIA & USAGES CONDITIONNELS

A-2011-14 Avis de motion, Règlement numéro 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement.

2011-069 Adoption, Premier projet de règlement 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement

Il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-14 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d'augmenter le nombre de logements autorisés par terrain dans la zone H-408 située sur la rue de l'Aqueduc et afin de modifier les exigences relatives aux ratios de cases de stationnement soit et est adopté.

Adoptée.

19 h 15 : Monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais déclare son intérêt, son frère étant propriétaire d'un bar dans la zone, bien que l'intérêt ne soit pas pécuniaire, il choisit de se retirer.

A-2011-15 Avis de motion – Règlement numéro 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle

Avis de motion est donné par madame la Conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle.

2011-070 Adoption - Premier projet de règlement 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le premier projet de règlement numéro 707-15 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre, selon certains critères de contingentement, l'usage « Bar » dans la zone C-527 située dans le secteur de la route Marie-Victorin et de la rue de la Gabelle soit et est adopté.

Adoptée.

19 h 16 : Monsieur le conseiller Bruno Desjarlais reprend son siège.

2011-071 Adoption – Règlement numéro 707-8 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres dans les boisés

Attendu qu'aucune personne intéressée n'ayant le droit de déposer une demande d'approbation référendaire ne s'est manifestée dans les délais légaux ;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par madame la Conseillère Brigitte Collin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville adopte le règlement numéro 707-8 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de modifier les normes relatives à l'abattage d'arbres dans les boisés.

Adoptée.

2011-072 Adoption – Second projet de règlement numéro 707-10 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre, à certaines conditions, les thermopompes et appareils de climatisation en cour avant des habitations comportant trois logements ou plus

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-10 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre, à certaines conditions, les thermopompes et appareils de climatisation en cour avant des habitations comportant trois logements ou plus soit et est adopté.

Adoptée.

2011-073 Adoption – Second projet de règlement numéro 707-11 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire le dégagement minimal requis entre une remise ou un garage et une habitation

Il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-11 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire le dégagement minimal requis entre une remise ou un garage et une habitation soit et est adopté.

Adoptée.

2011-074 Adoption – Second projet de règlement 707-12 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire les marges applicables à la construction de bâtiments et afin d'ajouter certains usages de la classe 9 du groupe commerce et service et l'usage « dépôt de neige usée » à la liste des usages autorisés dans la zone I-320, créée à même une partie de la zone I-307. (La zone I-320 ainsi créée se situe au nord de l'immeuble occupé par la station municipale de traitement des eaux usées)

Il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-12 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de réduire les marges applicables à la construction de bâtiments et afin d'ajouter certains usages de la classe 9 du groupe commerce et service et l'usage « dépôt de neige usée » à la liste des usages autorisés dans la zone I-320, créée à même une partie de la zone I-307 soit et est adopté.

Adoptée.

2011-075 Adoption – Second projet de règlement 707-13 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d’assouplir les normes applicables au conditionnement, à la transformation et à la vente des produits agricoles en zone agricole

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le second projet de règlement numéro 707-13 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin d’assouplir les normes applicables au conditionnement, à la transformation et à la vente des produits agricoles en zone agricole soit et est adopté.

Adoptée.

A-2011-16 Avis de motion – règlement d’emprunt 760 décrétant la construction d’un sentier piétonnier dans le parc St-Charles entre les rues Robert et Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n’excédant pas 290 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 760 décrétant la construction d’un sentier piétonnier dans le parc St-Charles entre les rues Robert et Jules-Phaneuf et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt n’excédant pas 290 000 \$ pour en acquitter le coût.

2011-076 Adoption – Règlement 307-2 modifiant le règlement 307 permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes intervenue entre les Villes de Sorel, St-Joseph-de-Sorel, Tracy, Varenes et les municipalités de Contrecoeur et Verchères, afin d’y ajouter la municipalité de Saint-Amable

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varenes adopte le règlement 307-2 modifiant le règlement 307 permettant la constitution du Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes intervenue entre les Villes de Sorel, St-Joseph-de-Sorel, Tracy, Varenes et les municipalités de Contrecoeur et Verchères, afin d’y ajouter la municipalité de Saint-Amable.

Adoptée.

2011-077 Adoption – Règlement 631-13 décrétant une tarification pour l’ensemble des services de la Ville de Varenes

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-13 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville de Varennes.

Adoptée.

A-2011-17 Avis de motion – Règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse), et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 9 850 000 \$ et un emprunt de n'excédant pas 5 300 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 693 décrétant des travaux de reconstruction des infrastructures dans le Vieux-Varennes (pour les rues Sainte-Anne et Sainte-Thérèse) et décrétant à cette fin des dépenses n'excédant pas 9 850 000 \$ et un emprunt de n'excédant pas 5 300 000 \$ pour en acquitter le coût.

Le présent avis de motion remplace l'avis de motion 2011-04.

2011-078 Adoption – Règlement 750-1 modifiant le règlement 750 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette d'ordures pour les commerces adjacents en résidence

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 750-1 modifiant le règlement 750 décrétant l'imposition des taxes foncières à taux variés et spéciales et les compensations pour les services de fourniture d'eau, de cueillette d'ordures pour les commerces adjacents en résidence.

Adoptée.

2011-079 Adoption – règlement 759 modifiant les règlements 719 et 740 afin d'ajouter des travaux autorisés dans le parc de la Commune

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 759 modifiant les règlements 719 et 740 afin d'ajouter des travaux autorisés dans le parc de la Commune.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après.

2011-080 Dérogation mineure 0960-32-0802
Localisation d'une construction et dimension d'un nouveau lot (Maison Grise) - Lot 78-1-2, zone P-636

Considérant les demandes de dérogation mineure présentée par le requérant concernant la localisation d'une construction (Maison Grise) et la dimension d'un nouveau lot ;

Considérant qu'en vertu de la résolution C.C.U.E. 11-01-07 du 12 janvier 2011, le Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement recommande d'accepter lesdites demandes ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 23 février 2011, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement auxdites demandes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde les demandes de dérogation mineure DM 0960-32-0802, dans le cadre du projet de construction de la Maison Grise, sur le lot 78-1-2 dans la zone P-636, soit :

- Réduire à 4 m. au lieu de 6 m. la marge avant secondaire minimale
- Réduire à 8,6 m. au lieu de 9 m. les marges latérales totales
- Réduire à 5 m. au lieu de 6 m. la marge avant minimale
- Réduire à 29,7 m. au lieu de 30 m. la profondeur minimale du lot à constituer pour le bâtiment sis au 40, rue de la Fabrique (Ouvroir), de même que la forme du terrain qui contrevient à l'article 30 du règlement de lotissement numéro 708.

Adoptée.

2011-081 Certificat d'autorisation PIIA 0960-32-0802
Construction d'un nouveau bâtiment principal
(Maison Grise - futur 50, rue de la Fabrique), Lot 78-1-2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-01-07 du 12 janvier 2011;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 0960-32-0802 autorisant l'émission d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 78-1-2 (futur 50, rue de la Fabrique), dans la mesure où la surface de

parement métallique sur la façade arrière est réduite d'une largeur variant entre 0,6 m et 0,9 m, et ce conformément aux plans UR-2011-3003A11 à UR-2011-3003A14 ainsi qu'au règlement de PIIA numéro 515.

Adoptée.

**2011-082 Certificat d'autorisation PIIA 1255-71-2509
Construction d'un nouveau bâtiment principale et aménagement du terrain (garage d'autobus CIT futur 1350, boul. Lionel-Boulet)
Lot 282-P**

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution numéro C.C.U.E. 11-02-15 du 9 février 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter, tel que présenté par le requérant, le plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) n° 1255-71-2509 autorisant l'émission d'un permis pour la construction d'un nouveau bâtiment principal sur le lot 282-P (futur 1350, boul. Lionel-Boulet), et ce conformément aux plans UR-2011-3005A2, UR-2011-3005A5, UR-2011-3005A6 et UR-2011-3005A12 ainsi qu'au règlement de PIIA numéro 515, sous réserve de l'aménagement paysager décrit à la résolution CCUE 11-02-15.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après :

**2011-083 Usages conditionnels 0958-64-2663
Construction d'une habitation comportant un logement complémentaire au 111, rue du Saint-Laurent**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale comportant un logement complémentaire ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 23 février 2011 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 11-02-11 du 9 février 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission d'un permis de construction pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée à laquelle se trouve un logement complémentaire, sis au 111, rue du Saint-Laurent, sur le lot 92-601 dans la zone H-520 et ce, conformément aux plans UR-2011-3006A6 à UR-2011-3006A8 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après.

**2011-084 Usages conditionnels 1056-59-5010
Régularisation d'un logement complémentaire au 181, rue de l'Âtre**

Considérant la demande présentée par le requérant afin de régulariser un logement complémentaire ;

Considérant qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 23 février 2011 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande ;

Considérant la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme et d'Environnement, résolution CCUE 11-02-12 du 9 février 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise l'émission du permis de construction pour régulariser la présence d'un logement complémentaire au 181, rue de l'Âtre, sur le lot 92-518 dans la zone H-563 et ce, conformément aux plans UR-2011-3007A6 à UR-2011-3007A8 ainsi qu'au règlement 710 relatif aux usages conditionnels.

Adoptée.

CONTRATS & MANDATS

**2011-085 Acquisition d'un véhicule tout-terrain un passager
Service des travaux publics
Autorisation de dépense au *Fonds de roulement***

Considérant le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 16 février 2011 ;

Considérant l'article 8.9 de la politique d'achats de la Ville relativement aux fournisseurs ayant un lieu d'affaires sur le territoire de la Ville et bénéficiant d'une marge préférentielle de prix d'un maximum de 10% du plus bas prix soumis ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un véhicule tout-terrain un passager avec chenille d'hiver, châssis/dameur et traceur auprès de *Xtrême Impact Sports* de Varennes, pour un montant de 19 161 \$, plus taxes applicables.

Ce dit montant est affecté au *Fonds de roulement* sur une période de cinq ans à compter de 2012.

Certificat de la trésorière numéro 2169

Adoptée.

**2011-086 Aménagement et finition intérieure, climatisation et travaux connexes
Maison Saint-Louis
Adjudication du contrat : Axe Construction inc**

Considérant un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement, de finition intérieure, de climatisation et divers travaux connexes à la Maison Saint-Louis ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation de la firme Jacques Nadeau, architecte, mandatée à cet effet, en date du 1^{er} mars 2011, annexé à la présente comme si au long reproduit ;

Considérant également le rapport de recommandation positif du directeur des Services techniques en date du 2 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Axe Construction inc.* de Sainte-Julie, plus bas soumissionnaire conforme selon sa soumission du 24 février 2011, les travaux d'aménagement, de finition intérieure, de climatisation et divers travaux connexes à la Maison Saint-Louis, pour la somme forfaitaire de 133 843 \$, plus taxes applicables.

Ladite dépense est imputable à même le règlement numéro 752.

Certificat de la trésorière numéro 2171

Adoptée.

**2011-087 Fourniture et travaux d'installation d'équipements audiovisuels
Maison Saint-Louis
Adjudication du contrat : Techni-Logique Inc**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture et les travaux d'installation d'équipements audiovisuels à l'intérieur de la Maison Saint-Louis;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 7 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Techni-Logique Inc. Services Audiovisuels* située à Boucherville, la fourniture et les travaux d'installation d'équipements audiovisuels à l'intérieur de la Maison Saint-Louis, pour un montant de 39 599,70 \$ (incluant 5 % pour imprévus), plus taxes applicables, le tout tel que décrit à sa soumission du 23 février 2011.

Il est de plus résolu d'octroyer un contrat pour les options A et B de la soumission, pour un montant supplémentaire de 2 247 \$ (incluant 5% pour imprévus), plus taxes applicables.

Ces dépenses sont imputables au règlement numéro 752.

Certificat de la trésorière numéro 2175

Adoptée.

**2011-088 Travaux de marquage de chaussées 2011
Adjudication du contrat : Lignbec,
division Entreprise T.R.A. (2011) inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de marquage de chaussées en 2011 ;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant l'analyse de conformité et le rapport de recommandation du directeur des Services techniques en date du 7 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir la plus basse soumission conforme présentée par *Lignbec, division Entreprise T.R.A. (2011) inc.* de Saint-Eustache, pour effectuer les travaux de marquage de chaussées sur diverses rues en 2011, selon les prix unitaires et forfaitaires de sa soumission du 3 mars 2011, soit pour un montant de 43 717,38 \$, plus taxes applicables.

Certificat de la trésorière numéro 2172

Adoptée.

**2011-089 Travaux de réfection de six (6) terrains de tennis
Adjudication du contrat : Terrassement JOPAT inc.**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour des travaux de réfection de 6 terrains de tennis (quatre au parc Pré-Vert et deux au parc Marie-Victorin) ;

Considérant la réception d'une seule (1) soumission;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 9 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la compagnie *Terrassement JOPAT inc.* de Montréal, soumissionnaire conforme, les travaux de réfection de 6 terrains de tennis, pour un prix forfaitaire de 43 500 \$, plus taxes, le tout selon sa soumission du 2 mars 2011.

Partie de cette dépense, soit 24 682,38 \$ (taxes nettes) est affectée au *Fonds de parcs et terrains de jeux.*

Certificat de la trésorière numéro 2174

Adoptée.

**2011-090 Analyse de l'eau potable avec option de reconduction (2012 et 2013)
Adjudication du contrat : Laboratoires d'analyses S.M. inc**

Considérant l'appel d'offres sur invitation pour effectuer les analyses de l'eau potable en 2011, avec option de reconduction pour deux années subséquentes;

Considérant la réception de deux (2) soumissions ;

Considérant le rapport d'analyse de conformité et la recommandation du directeur des Services techniques en date du 9 mars 2011 ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De retenir et accepter la plus basse soumission conforme présentée par *Laboratoires d'analyses S.M. inc.* de Varennes, datée du 7 mars 2011, pour effectuer les analyses de l'eau potable pour l'année 2011, pour un montant de 13 518 \$, plus taxes, avec possibilité de prolongation pour les années 2012 et 2013.

Certificat de la trésorière numéro 2177

Adoptée.

**2011-091 Mandat de Services professionnels
Aménagement du parc du Portageur, phase II**

Considérant les dispositions des articles 573.1 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes* en matière d'adjudication de contrats pour fourniture de services professionnels ;

Considérant l'appel d'offres public pour l'obtention d'offres de services professionnels relativement au projet d'aménagement du parc du Portageur, phase II ;

Considérant la recommandation du comité d'analyse formé à cet effet, en date du 9 mars 2011 ;

Considérant les exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) et de différents paliers gouvernementaux ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'un mandat de services professionnels relativement au projet d'aménagement du parc du Portageur, phase II soit accordé à la firme PLANEX Consultants de Montréal, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage requis calculé tel que prescrit par la loi, selon sa soumission du 2 mars 2011, pour un montant de 97 900 \$, plus taxes applicables (incluant 10 % de la valeur du contrat pour les imprévus). Ladite dépense est imputable au règlement numéro 742.

Certificat de la trésorière numéro 2173

Il est de plus résolu d'autoriser la firme PLANEX Consultants à présenter toute demande d'autorisation et/ou d'approbation auprès des différents paliers gouvernementaux, tels que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), la MRC de Lajemmerais, le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi que tout autre ministère, et ce, dans le cadre des travaux d'aménagement du parc du Portageur, phase II.

La Ville de Varennes s'engage à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée à la Ville.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2011-092 Émission d'obligations 4 265 000 \$ - 28 mars 2011 Adjudication : Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 519-1, 652, 744, 695, 705, 732, 733, 735, 739 et 748, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 mars 2011, au montant de 4 265 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Varennes a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,61500	174 000 \$	1,60000 %	28-03-2012	3,31470 %
		180 000 \$	2,00000 %	28-03-2013	
		186 000 \$	2,40000 %	28-03-2014	
		192 000 \$	2,75000 %	28-03-2015	
		3 533 000 \$	3,05000 %	28-03-2016	
Marchés Mondiaux CIBC inc.	98,54600	174 000 \$	1,55000 %	28-03-2012	3,33525 %
		180 000 \$	2,05000 %	28-03-2013	
		186 000 \$	2,45000 %	28-03-2014	
		192 000 \$	2,80000 %	28-03-2015	
		3 533 000 \$	3,05000 %	28-03-2016	
Financière Banque Nationale inc.	98,53200	174 000 \$	1,60000 %	28-03-2012	3,38009 %
		180 000 \$	2,00000 %	28-03-2013	
		186 000 \$	2,40000 %	28-03-2014	
		192 000 \$	2,75000 %	28-03-2015	
		3 533 000 \$	3,10000 %	28-03-2016	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,27800	174 000 \$	1,60000 %	28-03-2012	3,53530 %
		180 000 \$	2,00000 %	28-03-2013	
		186 000 \$	2,50000 %	28-03-2014	
		192 000 \$	2,75000 %	28-03-2015	
		3 533 000 \$	3,20000 %	28-03-2016	

RBC Dominion	98,42230	174 000 \$	1,65000 %	28-03-2012	3,56036 %
Valeurs mobilières		180 000 \$	2,15000 %	28-03-2013	
inc.		186 000 \$	2,60000 %	28-03-2014	
		192 000 \$	2,95000 %	28-03-2015	
		3 533 000 \$	3,25000 %	28-03-2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilière Banque Laurentienne inc. s'est avérée la plus avantageuse ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'émission d'obligations au montant de 4 265 000 \$ de la Ville de Varennes soit adjugée à Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adoptée.

**2011-093 Émission d'obligations 4 265 000 \$ - 28 mars 2011
Concordance**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Varennes souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 4 265 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE
519-1	22 600 \$
652	420 800 \$
744	1 110 000 \$
695	1 185 000 \$
705	115 000 \$
732	986 000 \$
733	10 000 \$
735	320 000 \$
739	86 000 \$
748	9 600 \$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Natalie Parent, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 4 265 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 28 mars 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse centrale Desjardins du Québec, 1 Complexe Desjardins, bureau 2822, Montréal (Québec) J5B 1B3 ;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, les 28 mars et 28 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Varennes, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adoptée.

2011-094 Émission d'obligations 4 265 000 \$ - 28 mars 2011
Terme 5 ans

Il est proposé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 4 265 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 519-1, 652, 744, 695, 705, 732, 733, 735, 739 et 748, la Ville de Varennes émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

cinq (5) ans (à compter du 28 mars 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et

suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 652, 744, 695, 705, 732, 733, 735 et 739, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

**2011-095 Émission d'obligations 4 265 000 \$ - 28 mars 2011
Prolongation**

ATTENDU QUE la Ville de Varennes désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Varennes avait le 14 mars 2011, un montant de 470 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 1 015 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 519-1 et 652;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QU'un montant de 26 600 \$ a été payé comptant laissant ainsi un solde net à renouveler de 443 400 \$;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 28 mars 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes emprunte 443 400 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations, pour un terme additionnel de 14 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée.

**2011-096 Transport de déchets radioactifs
Opposition de la Ville de Varennes**

Attendu que Bruce Power a signé un contrat avec la société suédoise Studsvik qui recevra 32 générateurs de vapeur radioactifs en provenance du Complexe nucléaire de Bruce pour recycler le maximum du métal moins contaminé afin de le transformer en ferraille à usage commercial (jusqu'à 90% du métal du générateur de vapeur), pour ensuite retourner à Bruce Power les composantes les plus contaminées pour stockage en tant que déchet nucléaire;

Attendu que Bruce Power a annoncé son intention de faire transiter les générateurs de vapeur désuets par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent vers la Suède;

Attendu que le transport de déchets radioactifs via le Saint-Laurent et les Grands Lacs est une pratique qui ne devrait pas être autorisée à cause du danger de contamination radioactive à long terme;

Attendu que la perception publique très négative associée au transport de déchets radioactifs influencerait sur la paix d'esprit des gens et ferait baisser la valeur des propriétés foncières le long de la route de transport, surtout dans l'éventualité d'un accident impliquant ces envois;

Attendu que le transport des générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs établirait un dangereux précédent ouvrant la voie à d'autres transports de déchets radioactifs;

Attendu que le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent contient près de 20% des ressources mondiales en eau douce de surface, qu'il est une source d'eau potable pour plus de 40 millions de personnes, qu'il soutient une industrie de la pêche de 4 milliards de dollars et un écosystème étonnamment diversifié et fragile;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Brigitte Collin, appuyé par madame la Conseillère Natalie Parent et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes s'oppose en principe à tout transport par les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent de tout déchet nucléaire ou de matériel contaminé par la radioactivité provenant du démantèlement, de la réfection ou de l'exploitation courante de réacteurs nucléaires ;

Qu'il est demandé avec insistance au gouvernement du Canada d'exiger que le transport de générateurs de vapeur désuets via les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent n'ait pas lieu.

Adoptée.

19 h 43 : Monsieur le maire Martin Damphousse, madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Francis Rinfret se retirent déclarant leur intérêt parce que leurs enfants ont été recrutés à titre d'aide-animateur pour la saison estivale. Madame la conseillère Natalie Parent agit alors comme présidente d'assemblée.

2011-097 Mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel

Il est proposé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil, appuyé par monsieur le Conseiller Bruno Desjarlais et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal accepte et confirme le Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire et occasionnel numéro MP-2011-03 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 9 mars 2011.

Adoptée.

19 h 44 : Monsieur le maire Martin Damphousse reprend la présidence de l'assemblée. Madame la conseillère Lyne Beaulieu et monsieur le conseiller Francis Rinfret reprennent leur siège.

2011-098 Transferts budgétaires 2010 et 2011

Considérant que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année ;

En conséquence, il est proposé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu, appuyé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter des transferts budgétaires au montant de 115 734 \$ pour 2010 et de 53 551 \$ pour 2011, conformément aux documents déposés par la directrice du Service des finances et trésorière en date du 9 mars 2011 et retrouvés en annexe des présentes comme si au long récités.

Adoptée.

**2011-099 Agence métropolitaine de transport (AMT)
Contribution 2011**

Il est proposé par monsieur le Conseiller Francis Rinfret, appuyé par monsieur le Conseiller Gaétan Marcil et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement d'une somme de 205 612 \$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT) pour la contribution 2011 de la Ville de Varennes, en deux versements égaux de 102 806 \$, les 31 mai et 31 août 2011.

Certificat de la trésorière numéro 2176

Adoptée.

2011-100 Retrait du règlement 707-9 modifiant le règlement de zonage numéro 707 et ses amendements afin de permettre les usages industriels qui sont déjà autorisés à titre d'usage de remplacement d'un usage dérogatoire et afin de modifier les normes relatives à l'entreposage extérieur dans la zone A-309

Considérant la seconde consultation publique et des discussions tenues à la demande des résidents voisins de la zone A-309;

Considérant la teneur des discussions lors de cette seconde consultation et des engagements exprimés par Dow Chemical Ltd ;

Considérant que plusieurs ajustements devront être apportés au règlement en raison desdits engagements et discussions ;

En conséquence, il est proposé par monsieur le Conseiller Joël Beauchemin, appuyé par madame la Conseillère Lyne Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal de la Ville de Varennes retire le règlement numéro 707-9.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Détails sur l'émission d'obligations de 4 265 000 \$
- Félicitations sur l'opposition au transport de matières radioactives sur le Fleuve
- Échéancier et nature des travaux de reconstruction de la rue Sainte-Anne
- Nombre d'étages qui seront conservées à la Maison Saint-Louis
- Nids-de-poule sur le territoire
- Projet pilote de dos d'âne
- Sécurité à l'intersection Route 132/boulevard de la Marine
- Délai trop court de virage à partir du boulevard de la Marine en direction de la route 132 Est
- Nombre de personnes habiles à voter pour le règlement 707-9
- Remerciements pour la qualité de l'entretien de la piste de ski de fond au parc Saint-Charles
- Nids-de-poule dans les passages piétonniers
- Conservation des arbres lors de la construction de la Maison Grise
- Service de popote roulante
- Demande d'obtention d'une compensation financière du CIT Sorel-Varennes pour la détérioration des routes.

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire lève l'assemblée à 21 h 14.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA